

Responsabilité de Notariat Services concernant la mise en relation des Internaute avec les Offices Notariaux

➤ **Engagement de conformité du traitement des Données personnelles au RGPD**

Pour le traitement des Données Personnelles, Notariat Services s'engage à se conformer strictement aux obligations imposées par le RGPD, qui s'appliquera en toute circonstance, nonobstant toute éventuelle stipulation contraire. Cela implique également le respect des obligations imposées par la loi française (notamment les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » et celles du Code des postes et des communications électroniques en matière de prospection commerciale).

➤ **Caractéristiques du traitement de Données Personnelles**

Le traitement des Données Personnelles est circonscrit de la manière suivante :

- Finalités du traitement : Mise en relation des Internaute avec les Offices Notariaux
- Moyens du traitement : Transmission d'un email à destination des Offices Notariaux, stockage de la demande dans l'espace privé des Offices Notariaux
- Type de données à caractère personnel traitées : Civilité, Téléphone, Email, demande du prospect
- Catégories de personnes concernées : Prospects.
- Durée du traitement : 36 mois

➤ **Rôles et obligations du responsable de traitement**

- **Information des personnes concernées** : Les personnes concernées par les opérations de traitement recevront les informations requises, au moment de la collecte des Données personnelles, via une mention d'information située sous le formulaire de demande de mise en relation. Cette mention d'information devra faire état du présent traitement et de l'identité du responsable de traitement.
- **Exercice des droits des personnes concernées** : Les personnes dont les Données personnelles sont traitées peuvent exercer les droits que le RGPD leur confère à l'égard du responsable du traitement.
- **Point de contact pour les personnes concernées** : Le Délégué à la protection des données de NOTARIAT SERVICES, à savoir **Monsieur Arnaud Mengus** (dpd@notariat-services.com) sera désigné comme le point de contact des personnes concernées par le traitement.
- **Notification des failles de sécurité** : le responsable de traitement est soumis à l'obligation de notification à la CNIL des failles de sécurité, dans un délai maximum de 72 heures, dans les conditions des articles 33 et 34 du RGPD.